

DECISION N°03/2014

FIXANT LES TARIFS FORFAITAIRES DES ACTES DE CHIRURGIE ORALE ET D'IMPLANTOLOGIE

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes,

Vu l'article L.6143-7 du code de la Santé Publique,

Vu la décision du 27 septembre 2010 fixant les tarifs de pose d'implant dentaire en Odontologie, non pris en charge par les organismes de sécurité sociale.

Vu la décision n°4/2013 du 21 mai 2013 fixant les tarifs forfaitaires des actes de chirurgie orale et d'implantologie.

DECIDE :

Article 1 : Le tarif forfaitaire unitaire de la pose d'un implant est fixé à **719 €**

Article 2 : Il est institué au CHU de Nîmes, des tarifs non pris en charge par les organismes de sécurité sociale, fixés selon la liste ci-après :

Elément prothétique transitoire unitaire sur pilier IsoPost	398,00 €
Elément prothétique transitoire unitaire intermédiaire (portique) sur pilier IsoPost	50,00 €
Elément prothétique provisoire unitaire sur pilier provisoire par technique directe	128,00 €
Pose d'une unité LOCATOR	253,00 €
Pose d'une unité OFRING	169,00 €
Prothèse transitoire mandibulaire sur quatre piliers coniques	1 985,00 €
Prothèse terminale mandibulaire sur quatre piliers coniques	2 854,00 €
Elément prothétique provisoire unitaire sur pilier conique par technique de transvasage	541,00 €
Elément prothétique provisoire unitaire sur pilier provisoire par technique indirecte	221,00 €
Gaine Teflon pour Locator (vendues par 4)	45,00 €
Porte empreinte individuel pour implants	20,00 €
Guide chirurgical et radiologique pour traitement par implants	80,00 €
Rebasage seul d'une prothèse complète	133,00 €
Prothèse mandibulaire sur quatre piliers IsoPost	1 266,00 €
Prothèse transitoire maxillaire sur six piliers coniques	2 864,00 €
Prothèse terminale maxillaire sur six piliers coniques	3 412,00 €
Prothèse maxillaire sur six piliers IsoPost	1 781,00 €
Prothèse complète seule, provisoire, maxillaire ou mandibulaire.	288,00 €
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	150,00 €
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	100,00 €
Ostéoplasie additive de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 7 dents ou plus	200,00 €
Graffe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents	200,00 €
Graffe épithélioconjonctive ou conjonctive sur la gencive, sur un secteur de 1 à 3 dents	300,00 €
Ostéoplasie sous-structrice de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 4 à 6 dents	200,00 €
Ostéoplasie sous-structrice de l'arcade alvéolaire sur un secteur de 1 à 3 dents	100,00 €
Gingivectomie à biseau externe sur un secteur de 1 à 3 dents	41,80 €
Gingivectomie à biseau externe sur un secteur de 7 dents ou plus	100,00 €
Exérèse d'hypermorphie gingivale ou de crête flottante sur une arcade maxillaire ou mandibulaire complète	50,00 €
Exérèse d'hypermorphie gingivale ou de crête flottante localisée	150,00 €
Surfaçage radiculaire dentaire sur un sextant	150,00 €
Assainissement parodontal par lambeau sur un sextant	150,00 €
Plastie mucogingivale par lambeau déplacé latéralement, coronatement ou apicalement	100,00 €
Exploration du parodontite par sondage, étude de l'indice de plaque	50,00 €
Comblement préimplantaire sous-muqueux du sinus maxillaire	200,00 €
Aposition modelante de l'étagé moyen de la face, par abord direct	187,43 €
Aposition modelante de la mandibule, par abord intra-buccal ou facial	178,38 €
EndoGain 0,3ml	116 €
EndoGain 0,7ml	151 €
Pipette EndoGain 0,6ml	6 €
BioOss L 0,5mg	110 €
BioOss L 2mg	301 €
BioOss S 0,5mg	110 €
BioOss S 2mg	301 €
Membrane BioGide 25 x 25 mm	155 €
Membrane BioGide 30 x 40 mm	207 €

Article 3 : date d'effet le 2 janvier 2015

Article 4 : cette présente décision annule et remplace la décision n°04/2013 du 21 mai 2013

Fait à Nîmes, le 15 décembre 2014
La Directrice Générale

Martine LADUCIÈRE